



LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Allemagne

2022

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	ALLEMAGNE	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽³⁾	357 580	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2020/2021 ⁽³⁾	83,1 -0,04%	67,5 +0,2%
Indice de développement humain (IDH)	2019 ⁽⁴⁾	0,947 6 ^e rang mondial	0,901 26 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md€ - 2021 ⁽²⁾	3 571	2 484
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+6	+7,8
PIB / habitant	€-2021 ⁽²⁾	42 920	36 520
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 ⁽³⁾	0,8	1,6
Surface agricole utile (SAU)	Mha - 2020 ⁽²⁾	16,6	28,6
Surface arable	Mha - 2020 ⁽³⁾	11,7	18,1
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽³⁾	11,4	17,2
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2021 ^{(5) (6)}	+172,5	-112,7
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁷⁾	Md€ - 2021 ^{(5) (6)}	Export : 78,2 Import : 97,7 Solde : -19,5	Export : 69,7 Import : 61,7 Solde : +8
Exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁷⁾ vers l'autre pays	M€ - 2021 ⁽⁵⁾ Variation 2020-2021	Allemagne vers France : 6 224 +5,1%	France vers Allemagne : 7 250 +8,5%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁷⁾	2021 ^{(5) (6)}	10,1% des importations françaises 4^e fournisseur de la France	6,6% des importations allemandes 5^e fournisseur de l'Allemagne
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁷⁾	2021 ^{(5) (6)}	10,4% des exportations françaises 1^{er} client de la France	0,8% des exportations allemandes 2^e client de l'Allemagne

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. eurostat

3. Banque mondiale

4. Rapport PNUD 2020

5. Douanes françaises, Trade Data Monitor

6. Douanes allemandes, Trade Data Monitor

7. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires

Ce qu'il faut retenir

- L'agriculture, la sylviculture et la pêche allemandes constituent le socle d'un secteur économique puissant qui a réalisé une production estimée à 59,8 milliards d'euros (Md€) en 2020. En valeur, l'Allemagne est le 2^e producteur agricole de l'Union européenne derrière la France.
- L'agriculture allemande présente une grande diversité régionale et bénéficie de politiques différenciées par Land. Le Sud (essentiellement la Bavière et le Bade-Wurtemberg) compte de nombreuses petites exploitations familiales, fortement soutenues par les Länder, notamment au travers du second pilier de la PAC. À l'Est, les six Länder sont caractérisés par de très grandes exploitations tournées vers les grandes cultures ou le maraîchage, le plus souvent issues des grandes coopératives de l'ancienne RDA, et qui emploient de nombreux salariés. Le Nord-Ouest (Basse-Saxe, Schleswig-Holstein et Rhénanie du Nord-Westphalie) constitue une région d'élevage intensif (production porcine et laitière), qui développe des synergies avec le Danemark et les Pays-Bas voisins (d'où provient une grande partie des millions de porcelets importés chaque année). La Rhénanie-Palatinat est connue pour ses exploitations viticoles.
- Les priorités politiques du gouvernement allemand de coalition mené par Olaf Scholz visent à améliorer le bien-être animal, développer l'agriculture biologique et renforcer la protection de l'environnement tout en veillant à la protection du consommateur et la juste rémunération des agriculteurs.
- En 2021, l'Allemagne est le 4^e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires derrière les États-Unis, les Pays-Bas et le Brésil, pour une valeur de 78,25 Md€. Son solde commercial dans ce secteur est pourtant négatif (-19,45 Md€) : le pays reste en effet le 3^e importateur mondial derrière la Chine et les États-Unis, pour une valeur de 97,7 Md€ en 2021⁽¹⁾.
- Les relations franco-allemandes se caractérisent par des échanges denses et privilégiés sur les plans politique, professionnel et économique. Ils permettent de rechercher des solutions conjointes sur les enjeux des négociations européennes et internationales, ainsi que le développement de coopérations économiques et scientifiques.

Production agricole et forestière²

L'Allemagne est le 2^e producteur agricole en valeur de l'Union européenne derrière la France (60,4 Md€ de production agricole en 2019). Près de la moitié du territoire allemand, soit 16,6 Mha, est utilisée à des fins agricoles. L'Allemagne a toutefois perdu 1,4 Mha de terres agricoles entre 1992 et 2020, essentiellement au profit de l'urbanisation et des infrastructures. En 2020, 71% de la surface agricole est labourée, les céréales constituant la principale production végétale (54%). Par ailleurs, environ 16% des terres agricoles sont destinées à des utilisations non alimentaires (biocarburants et biogaz).

Le nombre d'exploitations agricoles continue de diminuer à un rythme de 1,6% par an et atteint 263 500 en 2020. On compte environ 938 000 personnes employées dans l'agriculture en 2019, ce qui correspond à une baisse de 15% par rapport au précédent recensement agricole de 2010. Les salariés agricoles permanents représentent un peu plus de 20% du total de la main-d'œuvre agricole, la majorité de cette dernière étant d'origine familiale (50%) ou saisonnière (30%).

En 2020, la taille moyenne d'une exploitation est de 63 ha, mais le contraste des structures entre Est et Ouest reste très marqué : dans les nouveaux Länder où la structure agricole est héritée des structures de l'ex-RDA, les exploitations sont en moyenne de 250 ha, tandis que l'agriculture de l'Ouest conserve des exploitations de petite taille, de 50 ha en moyenne.

Près de la moitié des exploitations agricoles allemandes sont des exploitations fourragères ou de polyculture. L'élevage représente une part importante de la production : nulle part en Europe on ne produit autant de lait et de porc qu'en Allemagne. Pourtant, le nombre d'exploitations avec une activité d'élevage a diminué de 22% entre 2010 et 2020, pour atteindre 167 900 unités. Outre des produits animaux, l'agriculture produit principalement des céréales, des pommes de terre, des betteraves sucrières, des oléagineux, des fruits et des légumes. **Les céréales représentent la culture la plus importante en Allemagne : le blé notamment,**

1. Douanes allemandes, Trade Data Monitor

2. Sources : Situationsbericht 2020/21 – Trends und Fakten zur Landwirtschaft (DBV) ; Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten 2020 (Bundesinformationszentrum Landwirtschaft).

cultivé sur 26% du total des terres arables. La viticulture représente 5% des exploitations agricoles allemandes (dont les deux tiers se trouvent en Rhénanie-Palatinat), pour une production moyenne de 9Mhl, ce qui place l'Allemagne au rang de 10^e producteur mondial de vin.

L'Allemagne ne produit que 25% de ses besoins en matière de poisson et de fruits de mer. Les 42000 personnes employées dans le secteur de la pêche et de la transformation du poisson fournissent aux consommateurs plus de 1,1Mt de poissons et de fruits de mer.

Le nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique est en constante augmentation depuis une vingtaine d'années et représente 13% des exploitations allemandes. En 2019, les surfaces en agriculture biologique ont atteint 1,61 Mha, enregistrant une croissance de 125 000 ha par rapport à l'année dernière pour atteindre 9,7% de la surface agricole utile (SAU). Toutefois, cette hausse de la production ne permet pas de répondre à la demande également croissante des consommateurs. **Néanmoins la part de la production biologique par rapport à la production globale varie fortement en fonction des secteurs: plus de la moitié des terres cultivées en agriculture biologique sont des prairies destinées au pâturage,** alors que l'on compte moins de 1% d'exploitations de ce type pour l'élevage porcin.

L'industrie agroalimentaire allemande a réalisé un chiffre d'affaires (CA) total de 185Md€ en 2019, obtenu par près de 6123 entreprises employant 618700 personnes. Le secteur est le troisième employeur en Allemagne après l'industrie automobile et l'industrie mécanique et occupe la deuxième place européenne en termes de CA après la France. Le secteur de la viande domine largement l'industrie agroalimentaire avec un quart du CA total, suivi par le secteur du lait avec environ 15% du CA. **Cette répartition montre la forte orientation vers les produits animaux de l'industrie agroalimentaire allemande.** La croissance de ce secteur s'appuie en grande partie sur les exportations, dont la moitié est constituée en valeur par les produits carnés, les produits laitiers et la biscuiterie-confiserie. Les exportations représentent un tiers du CA de l'industrie agroalimentaire allemande.

L'Allemagne est le leader européen dans le secteur des intrants agricoles, que ce soit dans l'agrochimie ou

dans l'agroéquipement. En agrochimie, *Bayer* et *BASF* détiennent à eux seuls le tiers des parts du marché mondial. En matière d'agroéquipements, le pays, qui abrite le premier marché européen (6,4Md€), est aujourd'hui premier producteur européen (12,6Md€ de chiffre d'affaires) ainsi que le premier exportateur (environ 10Md€ de produits). Figurant parmi les trois plus grosses entreprises allemandes, *Fendt* a été rachetée par le groupe américain *AGCO* et *Deutz-Fahr* par le groupe italien *SDF*. Ces deux marques restent très présentes sur le territoire allemand. Seul le groupe *CLAAS* (5^e producteur mondial) demeure totalement indépendant.

Avec 11,4Mha, la surface forestière représente près d'un tiers de la superficie du pays. Les espèces les plus courantes sont l'épicéa (26%), le pin (23%), le hêtre (16%) et le chêne (10%). Par ailleurs, 48% des forêts sont considérées comme privées (2 millions de propriétaires individuels et de communes), le reste appartenant aux Länder (29%), au Bund (4%) et à d'autres collectivités (telle l'Église évangélique, 19%). Un quart de la forêt privée, soit 1,4Mha, est géré par des exploitants agricoles.

La majorité des forêts allemandes sont des forêts dites « commerciales ». Le ministère fédéral estime que seulement 5,6% de la surface forestière n'est pas utilisée à des fins productives. La filière forêt-bois est une filière essentielle pour l'Allemagne : elle emploie 1,1 million de personnes dans 122 000 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 184 Md€. Néanmoins, les forêts allemandes sont en très mauvais état: les conditions météorologiques extrêmes de ces trois dernières années, notamment les tempêtes, la sécheresse et les scolytes, ont causé des dégâts considérables (environ 280 000 hectares doivent être reboisés) et ont entraîné une baisse drastique des prix du bois.

En Allemagne, la production d'énergies renouvelables incarne une activité complémentaire essentielle à la production agricole. La biomasse représente 51% des énergies renouvelables (consommation primaire) et fait jeu égal avec le nucléaire. Les énergies renouvelables pour la chaleur et le transport proviennent à 90% de la biomasse. Environ 5% des besoins du secteur des transports sont couverts par des biocarburants (essentiellement 2,14Mt de biodiesel, 1,13Mt de bioéthanol en 2018).

Politique agricole, forestière et de la pêche³

La politique agricole, forestière et de la pêche est une compétence partagée entre le Bund (le niveau fédéral), responsable de sa définition et de la négociation de la

politique agricole commune, et les Länder (les régions allemandes), chargés de sa mise en œuvre. Le ministre fédéral et les ministres de l'Agriculture des Länder se retrouvent au

1. Source : <https://www.bmel.de>.

moins deux fois par an dans le cadre de la «conférence des ministres de l'Agriculture» pour définir les grandes orientations de la politique agricole allemande. L'existence de coalitions dans les Länder, différentes de la grande coalition au niveau fédéral, rend ces interactions complexes: en 2021, les ministères de l'Agriculture des Länder sont détenus en grande majorité par les verts (6) et les conservateurs(5), puis par les socialistes(3), libéraux(1) et chrétiens-démocrates(1). Cette situation s'exprime également dans les divergences entre la chambre haute du Parlement où sont représentés les Länder (Bundesrat) et la chambre basse ou chambre des Députés (Bundestag).

Au niveau fédéral, les élections législatives de septembre 2021 ont conduit à la constitution d'un gouvernement de coalition «tricolore» composé des Sociaux-Démocrates, Libéraux-Démocrates et des Verts/Alliance90. Les ministères fédéraux de l'Agriculture et de l'Environnement sont détenus par des ministres Verts, Cem Özdemir et Steffi Lemke. Les ministres ont déclaré vouloir traiter de front les questions agricoles et environnementales. Le ministre Özdemir a annoncé faire de la transformation le fil directeur de son action, au travers de trois axes: rendre accessible une alimentation saine; mieux valoriser et améliorer le revenu des agriculteurs; améliorer la protection des animaux d'élevage, de la biodiversité et du climat. Par ailleurs, les ministres de l'Environnement et de l'Agriculture se sont engagés à ne plus utiliser de glyphosate dès 2023.

En matière agricole, et dans la continuité des gouvernements précédents, le ministère de l'Agriculture s'est engagé à une réorientation des subventions européennes en faveur du soutien à l'agriculture biologique et du bien-être animal. La coalition a pour objectif d'atteindre le seuil de 30% des surfaces agricoles consacrées à l'agriculture biologique (contre 10% aujourd'hui) et d'augmenter le prix des denrées alimentaires afin de valoriser l'activité des agriculteurs. Pour y parvenir, le ministre envisage la mise en place d'un label public de bien-être animal ainsi qu'une interdiction des ventes à perte.

Ces orientations entendent notamment répondre aux attaques des ONG de protection de l'environnement et des animaux, qui critiquent l'orientation vers l'export et l'intensification de la production allemande. Le bien-être animal, défendu depuis 1972 au sein d'une loi dédiée, a été érigé au rang de principe constitutionnel avec son inscription en mai 2002 au sein de la loi fondamentale. L'Allemagne est devenue une référence dans le domaine, certains commentateurs évoquant un bien-être animal «made in Germany». La République fédérale souhaite promouvoir dans toute l'Union européenne l'interdiction du broyage des poussins mâles ou encore la fin de l'élevage d'animaux à fourrure. Entre 2020 et 2021, le secteur porcin a notamment bénéficié d'un programme de soutien

à l'investissement de 300M€ pour la rénovation des bâtiments afin d'améliorer le bien-être des élevages. En mars 2022, le ministre de l'Agriculture a annoncé la préparation d'un plan d'aide d'1Md€ pour accompagner les éleveurs, toutes espèces confondues, sur la période 2023-2026. Par ailleurs, le gouvernement cherche à répondre aux préoccupations environnementales avec sa stratégie forestière 2050 ou encore avec l'adoption d'un paquet législatif sur la protection des insectes.

S'agissant de la mise en œuvre de la PAC 2014-2020, l'Allemagne est l'un des seuls États membres de l'UE qui avait fait le choix d'un découplage total des aides directes. En 2019, l'Allemagne recevait 6,134Md€ dans le cadre de la PAC, avec près de 80% de paiements directs. Pour la période 2021-2022, un règlement transitoire est en vigueur jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle PAC (qui débutera le 1^{er} janvier 2023).

Adopté en juin 2021, le compromis du Plan stratégique national (PSN) fait émerger deux grandes priorités: la transition écologique et le soutien aux petites et moyennes exploitations. Les éco-régimes seront au nombre de 8 et permettront de répondre aux enjeux suivants: stockage du carbone dans les sols et les prairies, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation de la biodiversité cultivée et sauvage, soutien à la culture de protéines végétales. De plus, sous l'effet conjugué d'une augmentation très forte du transfert vers le second pilier (de 6% des fonds en 2021 à 15% en 2026), d'une augmentation importante du paiement redistributif (de 7% des fonds en 2021 à 12% en 2027), et de la mise en place d'une aide couplée en soutien aux élevages herbagers extensifs (2% des fonds), le montant des paiements de base devrait diminuer de près de 48% sur la programmation, passant de 270€ à 140€ par hectare.

L'Allemagne a transmis son PSN le 21 février 2022. Toujours en cours de négociation avec la Commission, elle espère obtenir une approbation à l'automne 2022. Dans le contexte de l'invasion russe de l'Ukraine qui bouleverse les équilibres alimentaires mondiaux, l'Allemagne a demandé, aux côtés de nombreux États membres, qu'une dérogation soit introduite par la Commission afin de permettre aux États membres de déroger en 2023 à la mise en œuvre de la BCAA 7 (rotation des cultures). Elle s'appuiera donc sur le règlement d'exécution adopté le 27 juillet 2022 pour permettre aux agriculteurs allemands de déroger à la règle de rotation qu'elle aura définie dans son PSN en 2023.

L'Allemagne ambitionne de moderniser son agriculture: en 2019, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis en place des «champs d'expérimentation numérique», financés à hauteur de 50M€. Le déploiement de capteurs au sein des élevages laitiers pour améliorer le

bien-être dans les élevages ou l'utilisation de drones dans les vignobles pour limiter l'usage de pesticides figurent au titre des réalisations. Le ministère a également lancé en janvier 2021 son programme d'investissement et d'avenir : il apportera un soutien financier aux agriculteurs dans leur processus de transformation numérique avec un total de 816 M€ disponibles jusqu'en 2024.

Au niveau fédéral, la loi sur les énergies renouvelables (EEG) régit le soutien aux énergies renouvelables depuis 2000. Elle a institué un régime favorable combinant accès prioritaire au réseau et tarif d'achat garanti pendant 20 ans. Ce dispositif a néanmoins engendré un coût important, évalué à plus de 20 Md€ par an depuis 2013. Le gouvernement a effectué trois révisions successives, en 2014, 2017 et 2021. L'objectif poursuivi est l'intégration des énergies renouvelables au marché, conformément aux lignes directrices de la Commission européenne, en limitant les tarifs pour les petites installations (inférieures à 100 kW de puissance) et en recourant aux appels d'offres. Il s'agit de faire baisser, par la mise en concurrence entre les producteurs, les coûts des nouvelles capacités et d'orienter le soutien public vers les installations les plus rentables. Le gouvernement fédéral encourage également la production de biocarburants à partir de déchets et de résidus avec notamment un quota minimum de biocarburants issus du lisier, de la paille et des graisses usagées dans les mélanges de carburants produits par les industries pétrolières.

L'Allemagne est l'un des pays leaders en matière de bioéconomie. Le sujet est porté par le ministère chargé de l'agriculture (BMEL) ainsi que par le « Bioeconomy Council ». Le Cabinet fédéral a adopté en janvier 2020 une stratégie nationale en matière de bioéconomie (NBÖ-Stratégie). Intégrant un éventail des politiques industrielles, énergétique, agricole, forestière, de la pêche, climatique,

environnementale et de recherche et développement, elle est structurée autour de deux objectifs principaux : améliorer la connaissance et développer des innovations responsables pour permettre un développement durable et neutre en émission carbone (1) et développer l'approvisionnement en matières premières biosourcées pour créer une économie durable et circulaire (2).

Comme l'ensemble des secteurs de l'économie, l'agroalimentaire a fait face aux conséquences de la guerre en Ukraine, et principalement l'augmentation du prix de l'énergie. Deux volets d'aides spécifiques au secteur agricole ont été annoncés par le gouvernement. Le premier, destiné aux exploitations maraîchères de plein champ, à l'arboriculture, à la viticulture, aux élevages de porcs et de volaille et à l'alimentation animale, s'adresse aux exploitations ayant reçu le « paiement vert » de la PAC en 2021. En complément, un second programme d'aide à plus petite échelle viendra soutenir les exploitations fruitières, maraîchères, exploitations porcines et avicoles ne remplissant pas les critères conditionnant la réception du « paiement vert ».

S'agissant de sa politique forestière, le ministère a voulu faire face à la situation très inquiétante des forêts allemandes en mettant en place un programme de soutien fédéral et régional en faveur des forêts en 2018, doté de 800 M€, abondé par le plan de relance à hauteur de 700 M€. En 2021, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a présenté une nouvelle stratégie forestière à l'horizon 2050 : dotée de 1,5 Md€, elle est considérée comme le programme de conversion écologique des forêts le plus important de l'histoire de l'Allemagne.

En matière de pêche enfin, les intérêts allemands sont relativement limités et en partie sous capitaux néerlandais.

Échanges commerciaux

Tandis que la balance commerciale globale allemande est largement excédentaire (+172,5 Md€ en 2021), **le secteur agricole et agroalimentaire présente une balance déficitaire** de -19,5 Md€. En effet, l'Allemagne a exporté pour 78,2 Md€ (+5,6% par rapport à 2020) de produits agricoles et agroalimentaires en 2021, alors qu'elle en a importé 97,7 Md€ la même année (+5,8%)⁴.

En 2021, **l'Allemagne est le 4^e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires** derrière les États-Unis, les Pays-Bas et le Brésil. 73,2% de ses exportations sont destinés à l'Union européenne. **La France est son 2^e client**

(8,6% des exportations allemandes). Hors UE, les principaux clients de l'Allemagne sont le Royaume-Uni, la Suisse, les États-Unis et la Chine⁴.

Les exportations agricoles et agroalimentaires allemandes sont constituées à 15,8% de produits bruts et à 85,2% de produits transformés. Ses exportations de produits bruts ont augmenté de 3,9% en 2021 par rapport à 2020, de 9,5% par rapport à 2019 et à 2018. Ses exportations de produits transformés ont, quant à elles, augmenté de 6,2% en 2021 par rapport à 2020, de 4% par rapport à 2019 et de 7,8% par rapport à 2018. Plus précisément, en 2021, l'Allemagne

4. Douanes allemandes, Trade Data Monitor

a exporté 6,4 Md€ de **viandes et abats**, 4,6 Md€ de **fromages**, 4,6 Md€ de **chocolat**, 4 Md€ de **préparations alimentaires** et 3,9 Md€ de **produits de la boulangerie**, qui sont ses cinq premiers postes d'exportation dans ce secteur⁴.

L'Allemagne est le 3^e importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires derrière la Chine et les États-Unis. Elles sont principalement constituées de **fruits frais** (pour 11,1 Md€ en 2021), de **viandes et abats** (6,3 Md€), de **café, thé et épices** (4,4 Md€), de **fromages** (4,4 Md€), et de **poissons et crustacés** (3,8 Md€). Elles proviennent en très grande majorité de l'UE (70,8%). Son 1^{er} fournisseur sont les Pays-Bas (18,6% des importations), devant la Pologne (8,7%), l'Italie (8,3%) et l'Espagne (6,6%). La France est son 5^e fournisseur (6,6% des importations allemandes)⁴.

En 2021, **la France a exporté vers l'Allemagne 7,25 Md€** de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 8,5% par rapport à 2020 et de 7,5% par rapport à 2019. Il s'agit principalement de **vins de raisins** (815 M€), **fromages** (750 M€), **viandes et abats** (550 M€), **graines de colza** (385 M€), et **produits de boulangerie** (344 M€). **L'Allemagne constitue le 1^{er} client de la France** (10,4% des exportations françaises)⁵. Toutefois, les **parts de marché de la France se contractent progressivement**. En 2021, elles sont de 6,6%; elles étaient de 8,7% en 2010. Sur la même période, elles sont passées de 4,4% à 8,7% pour la Pologne⁴.

En 2021, **la France a importé depuis l'Allemagne 6,2 Md€** de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 5,1% par rapport à 2020 et de 3,3% par rapport à 2019. Il s'agit principalement de **chocolat** (477 M€), **produits de boulangerie** (473 M€), **viandes et abats** (452 M€), **fromages** (332 M€) et **tabac** (331 M€). **L'Allemagne est le 4^e fournisseur de la France** (10,1% des importations françaises)⁵.

Enfin, l'Allemagne est le 1^{er} partenaire commercial de la France dans **le domaine des exportations de bois brut**. L'industrie du sciage allemande exporte un tiers de sa production vers les pays voisins de l'Union européenne et les États-Unis.

La peste porcine africaine (PPA) sévit depuis septembre 2020 et bouleverse les échanges commerciaux. L'Allemagne a perdu son statut de pays indemne et le secteur de l'élevage porcin a enduré des pertes importantes. Le pays a continué à exporter vers l'Union européenne grâce au concept de régionalisation et aussi vers des pays tiers grâce à des accords bilatéraux signés avec le Canada, Singapour, le Vietnam, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Néanmoins, l'Allemagne peine à obtenir la reconnaissance du concept de régionalisation avec la Chine : les exportations de viande vers la Chine ont été complètement interrompues en 2020, après avoir augmenté de 59% en 2019.

Accords internationaux

L'Allemagne est membre du GATT depuis 1951 et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis sa création en 1995. À ce titre, elle participe à des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

Par ailleurs, elle est membre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Une coopération renforcée avec la France, depuis quelques années, permet d'harmoniser nos positions au sein de cette institution ainsi qu'au sein du G20. Elle est également membre de l'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV) et a rejoint l'initiative « 4 pour 1000 : des sols pour la sécurité alimentaire et le climat » lancée par la France dans le cadre de la COP21 qui a permis d'aboutir à l'accord de Paris sur le climat. L'initiative vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un

rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique. Elle organise chaque année le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (GFFA) qui réunit 70 à 80 ministres du monde entier sur des enjeux globaux.

L'Allemagne mène une politique structurée de coopération internationale avec de nombreux pays, autour de programmes régionaux et d'accords de coopération signés entre les ministères de l'Agriculture prévoyant des rencontres formelles une à deux fois par an. Elle mène ainsi une politique particulièrement active dans des pays en développement. Ces projets, adaptés aux problématiques régionales et montés en partenariat avec le secteur privé allemand, ont pour objectif la transmission de connaissances, de savoir-faire et de technologies par le biais de fermes expérimentales et de centres agricoles. Cette politique reposant sur la coopération économique est un point crucial de la stratégie internationale allemande. L'Allemagne mène en particulier un travail de coopération unique

4. Douanes allemandes, Trade Data Monitor

5. Douanes françaises, Trade Data Monitor

pour l'ensemble de la région balkanique (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie), se matérialisant notamment par un appui technique et juridique pour la structuration de la filière viticole.

L'Allemagne est partie de nombreux accords de libre-échange en tant que pays membre de l'Union européenne.

En matière de politique commerciale, elle fait partie des États membres favorables à davantage d'ouverture commerciale, notamment grâce à un approfondissement et à un développement de ce réseau d'accords.

En juin 2022, le gouvernement de coalition a publié un document présentant ses orientations en matière de politique commerciale.

En matière de développement durable notamment, le gouvernement souhaite que les accords commerciaux en cours et futurs intègrent des mécanismes de règlement des différends assortis de sanctions en cas de violation grave des droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail ou des objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat et de la Convention sur

la Diversité biologique des Nations unies. Si le document d'orientation rappelle que l'Allemagne souhaite poursuivre les négociations commerciales entre l'UE et le Mercosur, il précise que l'accord devra contenir des garanties en matière de protection des droits de l'Homme et de conservation des surfaces forestières.

En matière forestière, l'Allemagne soutient un accord contraignant sur la gestion durable des forêts sous le mandat du Forum des Nations unies pour les forêts et un accord contraignant au niveau paneuropéen.

Le pays est investi dans le plan d'action communautaire pour le commerce de bois légalement récolté (FLEGT), ainsi que dans la négociation d'accords de partenariat volontaires entre l'UE et la Chine, et entre l'UE et le Vietnam. L'Allemagne est très présente dans le domaine de la recherche et de l'innovation: ainsi, les équipes de chercheurs sont très impliquées au sein de l'Organisation internationale pour la recherche en matière de forêt (IUFRO) et auprès de l'Institut forestier européen, dont ils hébergent l'une des antennes à Freiburg.

Relations bilatérales⁶

L'Allemagne est, comme la France, particulièrement impliquée dans la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) depuis sa création. **Une coopération très étroite existe ainsi avec la France, et la relation franco-allemande est souvent considérée comme un moteur de la conclusion d'un accord au niveau européen.** L'équilibre entre les deux piliers et l'importance de l'aide au revenu de base peuvent toutefois constituer des points de divergence entre les deux pays. L'importance du travail bilatéral sur les négociations européennes favorise également le développement de coopérations plus techniques (bioénergies, gestion durable des forêts, agroécologie, adaptation et atténuation des changements climatiques, digitalisation, etc.).

Un échange régulier de fonctionnaires participe au dynamisme de cette collaboration.

Un fonctionnaire français est en poste à Berlin tandis qu'une fonctionnaire allemande est affectée à Paris: ils participent à la fluidification des échanges et à la connaissance mutuelle des administrations chargées de l'agriculture et de la forêt.

Dans le cadre du Traité de l'Élysée, un Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) a été instauré.

Le dernier, en date du 31 mai 2021, a permis de souligner un fort intérêt commun quant à l'étiquetage des denrées alimentaires. L'Allemagne et la France ont réaffirmé leur soutien à l'initiative « Farm to Fork » de la Commission européenne, qui prévoit d'étendre l'obligation d'étiquetage au niveau européen notamment en matière d'origine et au plan nutritionnel. Le Conseil a également permis d'entériner la volonté commune de bâtir un cadre de gouvernance pour l'utilisation et le partage des données agricoles, qui prennent en considération les activités de la Commission européenne. Le bilan des actions communes entreprises dans ce cadre et les nouvelles perspectives de coopération franco-allemande renforcée feront l'objet d'échanges dans le cadre du prochain CMFA prévu en octobre 2022.

6. Sources : Déclaration franco-allemande de Berlin du 31 mai 2021 ; Programme de coopération bilatérale du BMEL - Stratégie pour les années 2022-2025.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.